

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_102**

**AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
POUR L'ANNÉE 2024
Séance du 7 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 1^{er} décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 1^{er} décembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Christian GUESDON
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Cyrille ROSELO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_102 : AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-1,
- Vu la délibération n°DEL2023_032 du 13 avril 2023 adoptant le budget principal 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission finances et mutualisation en date du 27 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2023.

Considérant qu'il est possible d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25% des crédits inscrits au titre de l'année 2023.

Considérant les crédits inscrits au titre de l'année 2023.

Chapitre Article	Section d'investissement crédits inscrits en 2023	Montant (€)	25%
C 20	Immobilisations incorporelles	569 533.00	142 383.25
202	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	130 590.00	32 647.50
2031	Frais d'études	337 720.00	84 430.00
2051	Logiciels-licences	0.00	0.00
2041411	Fonds de concours aux communes	101 223.00	25 305.75
C 21	Immobilisations corporelles	875 163.20	218 790.80
21568	Sécurité incendie	60 000.00	15 000.00
215731	Matériel roulant	100 000.00	25 000.00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	27 600.00	6 900.00
215741	Installations, matériel, outil. technique des cantines scolaires	24 955.00	6 238.75
2158	Autres installations, matériel, outil. technique	7 200.00	1 800.00
2181	Installations générales, agencements	157 056.00	39 264.00
21831	Matériel informatique scolaire	465.00	116.25
21838	Autre matériel informatique	10 000.00	2 500.00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 708.00	3 177.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 232.00	3 558.00
2188	Autres immobilisations corporelles	460 947.20	115 236.80
C 23	Immobilisations en cours	1 588 572.00	397 143.00
2313	Constructions	868 776.00	217 194.00
2317	Immobilisations corporelles reçues mises à dispo	719 796.00	179 949.00

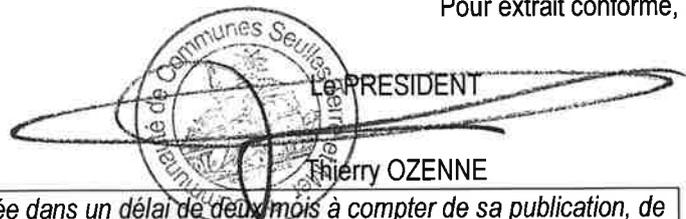
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette et conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


 Le PRÉSIDENT
 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN